

NOTE DE SAISINE

sur

« La santé dans les Outre-mer »

(Décision du Bureau du 3 juin 2025 - NS252310)

Les Outre-mer font face à des enjeux particuliers de santé publique (pathologies spécifiques, démographie, environnement) tandis que de nombreuses contraintes freinent l'égal accès aux soins (socio-économiques, insuffisance de l'offre de soins...). Ces territoires ont en effet des profils très variés qui nécessitent une adaptation des politiques de santé publique (projets de santé, feuilles de route régionales).

Alors que la Stratégie Santé Outre-mer (SSOM) visait à adapter les politiques nationales à ces spécificités, quel bilan peut-on tirer de la territorialisation et quelles sont les perspectives au regard des nouvelles priorités de santé publique (prévention, transition numérique, lutte contre les déserts médicaux, inégalités sociales et territoriales de santé) ?

Le CESE souhaite adopter une approche globale de la santé (prévention individuelle et collective, déterminants de santé, accès aux soins) prenant en compte les dimensions sociales, économiques, environnementales et territoriales propres aux Outre-mer. Les thématiques suivantes seront abordées :

- les évolutions démographiques (vieillesse, natalité, migrations) ;
- la prévention (nutrition, obésité, addictions, alcool, drogues, vaccination, contraception, grossesses précoces, maladies sexuellement transmissibles) ;
- les déterminants de santé (facteurs socio-économiques, santé-environnement, chlordécone, accès à l'eau potable et à l'assainissement...) ;
- les risques spécifiques (recherche médicale, maladies infectieuses et tropicales, chikungunya, dengue, zoonose) ;
- l'offre de soin (médecine de ville, maillage des hôpitaux et dispensaires, prise en charge des maladies chroniques, équipements matériels lourds, manque de spécialités, télémédecine, évacuations sanitaires, hospitalisation à domicile, médecine traditionnelle) ;
- le secteur médico-social (protection maternelle et infantile, handicap, autonomie) ;
- le financement (coefficient géographique de la tarification à l'activité, Assurance maladie et complémentaires santé, aide médicale d'Etat).

La délégation aux Outre-mer s'appuiera notamment sur les travaux issus des Conseils, économiques, sociaux et environnementaux (CESER) ultramarins et institutions apparentées. L'organisation de la santé selon les territoires devra faire l'objet d'un examen particulier au regard des enjeux qui auront été identifiés.

Lors de sa réunion du 3 juin 2025, le Bureau a décidé de confier à la délégation aux Outre-mer la préparation d'un avis sur cette question qui pourra être présenté en assemblée plénière le mardi 27 janvier 2026.